

20 novembre 2000

00.363

Question Ursula de Meuron**Pour davantage de transparence dans le libellé des deux rubriques suivantes du budget: aide hospitalière et établissements pour personnes âgées**

1. L'aide hospitalière est un vaste chapitre qui se compose de différents sous-chapitres qui ne sont résumés dans le budget qu'en quelques lignes. Nous n'y trouvons que des montants globaux tels que subventions accordées aux hôpitaux communaux ou aux hôpitaux privés et mixtes.

Si le Grand Conseil veut être cohérent dans ses décisions, il doit avoir une meilleure vision de l'ensemble des dépenses hospitalières et extra-hospitalières.

La recherche d'une plus grande transparence mérite une réflexion approfondie.

Il ne s'agit pas d'entraver la compétence qui appartient aux différentes institutions, mais de rassembler et de présenter les éléments nécessaires qui permettront aux députés de prendre des décisions responsables.

De quelle manière le Conseil d'Etat peut-il envisager une nouvelle présentation de la rubrique aide hospitalière au budget afin que le Grand Conseil y trouve notamment la réponse aux questions suivantes:

- a) Quel est le montant des subventions accordées à chaque hôpital?
 - b) Quel est le montant des coûts découlant des investissements?
 - c) Quelle est l'évolution du personnel?
2. Nous rencontrons le même problème en ce qui concerne les établissements pour personnes âgées.

De quelle manière le Conseil d'Etat peut-il rendre la rubrique établissements pour personnes âgées plus transparente?